Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260904-202600038-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt-huit août deux mille vingt-six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Léa DELISLE, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Isabelle GARGENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M Stéphane LE HÉGARATTE, Mme Marie LEPAGE

Date de la convocation : 28 août 2026

Date d'affichage : 8 septembre 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Léa DELISLE

Délibération n° 2026-38

REPAS FIN DE MANDAT ET ÉLECTION DU MAIRE

Madame Le Maire rappelle, qu'afin de remercier toutes les personnes qui ont œuvrées activement au bon fonctionnement de la commune pendant les six années du mandat municipal 2020 -2026, et l'engagement des nouvelles personnes pour son fonctionnement futur, un repas avait été organisé.

Madame Le Maire, propose la prise en charge par la commune de la facture du traiteur pour un montant de 310,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE, que la commune prenne en charge la facture du traiteur pour un montant de 310.80 €. La dépense occasionnée sera imputée sur le compte 623 du budget de fonctionnement 2026 de la commune.

Mme Le Maire,
Carine MÉROT

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)